Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID: 038-253804363-20230405-CS_2023_11-DE

DELIBERATION **COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE** DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 5 avril 2023, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice :

85 représentants 133 voix

Nombre de membres présents :

44 représentants 69 voix

Nombre de membres présents ou représentés :

55 représentants 88 voix

Délibération n°CS2023/11

Votants (en voix): 88 Exprimés (en voix): 88

Pour: 88 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET: Affectation de résultats 2022 Budget annexe de la Réserve Naturelle

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes 1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

BAILE Henri CHAIX Sandrine MARCHE Emilie SANDRAZ Éric

2ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

GERIN Anne

FAURE Nathalie

3ème Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre

5ème collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de

Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BERNARD-PEYRE Gaëlle

BOUCHERLE Jean-Xavier

BREYTON Stéphanie

CHASSAGNON Guillaume

CHAVAND Christelle

CLOUZEAU Dominique

DEBELLE Denis

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

DEVAUTON Thierry

Délibération n° CS 2023/11

DUPRAZ Marc

ESCARON Dominique

GAUTIER Marc

GUSMEROLI Stéphane

LABRUDE Evelyne

MAILLOT Isabelle

MERLE Alain

MICHALLET Bernard

MONTAGNAT-RENTIER Dominique

MOREL Véronique

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID: 038-253804363-20230405-CS_2023_11-DE

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric **GAUCHON Sandrine BURDET Gérard** LAMBERT Hervé **CHAMPONNOIS** Fabien PICARD Christian **DELCAMBRE** Philippe REY René **EGO Catherine**

7ème collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe PICHON MARTIN Bertrand

MACHON Martine

EXCUSES et POUVOIRS

SECO Marc

1er collège - Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

LAÏDOUNI-DENIS Myriam à MARCHE Emilie **MONTORO Marie Pierre**

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie

2ème collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère 1 représentant = 2 voix délibératives

3ème collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives

4ème Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy **HABFAST Claus**

5ème collège - Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

EYMERY Clémentine à BOUCHERLE Jean-Xavier ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie **MENU François**

PUTOT Éric à WOLFF Corine RUBIER Éric à LABRUDE Evelvne

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à PICHON MARTIN Bertrand DURAND Bernard à MICHALLET Bernard LAVAL Sylvain à GERIN Anne

CANIVET Bernard GUILLEMAT Serge SORRET Bruno VENPRAET Daphné

7ème collège – Délégués des Intercommunalités 1 représentant = 1 voix délibérative MILLET Régine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline **CATTANEO Myriam**



OBJET : Affectation de résultats 2022 : Budget annexe de la Réserve Naturelle

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2022, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2022 constaté à la clôture de l'exercice soit 301 834.69 €.

Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement, Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement 2022 (résultat corrigé des restes à réaliser de + 38 968.79 €)

Le Comité Syndical

- Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 par délibération du 5 avril 2023.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Et après en avoir délibéré DECIDE :

De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2022 soit 301 834.69 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).

Ainsi fait et délibéré le 5 avril 2023 Pour copie conforme. Le Président

Publiée le - 7 AVR. 2023